

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Travaux de démolition du Mille Club : Demandes de subventions.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

N°50/2021

Madame Magali COÏS, Adjointe déléguée, revient sur l'étude de revitalisation du centre-bourg qui a permis d'établir un diagnostic et faire émerger plusieurs projets prioritaires dont celui de réaménagement du secteur : voie verte, berges de la rivière La Plaine, Maison de santé Simone VEIL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention « Revitalisation des bourgs-centres » signée le 22 juin 2018 entre l'Etat, le Département des Vosges, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Commune de Raon l'Étape ;

Vu la Convention tripartite n°P09EB80H006 signée le 18 octobre 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, l'Établissement Public Foncier Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Considérant que la Commune de Raon l'Étape, accompagnée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et soutenue par l'État, le Département des Vosges et l'Établissement Public Foncier Grand Est, s'est engagée depuis 2018 dans une démarche partenariale et transversale de revitalisation ;

Considérant qu'une étude de revitalisation du centre-bourg, sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier Grand Est, a été menée en 2019-2020 ; qu'elle a permis d'établir un diagnostic ainsi qu'une stratégie partagée de reconquête du cœur de ville et de renforcement du positionnement de la Commune dans le maillage territorial ; que cette stratégie prend la forme d'un plan d'actions à mener en matière d'aménagements urbains et de requalification des secteurs prioritaires, d'habitat, de commerce, de tourisme, de patrimoine ; que cette stratégie a été validée lors d'un Comité de Pilotage de restitution de l'étude le 21 septembre 2020, puis approuvée en Conseil Municipal de Raon l'Étape le 9 mars 2021 ;

Considérant que l'un des projets prioritaires intégrés au plan d'actions vise la connexion de la voie verte existante au cœur de ville, ainsi que le réaménagement de ce secteur ; que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Prolonger les aménagements cyclables jusqu'à la place de la République, qui sera positionnée à moyen terme comme un lieu de départ de randonnées pédestres et cyclables, tout en conservant sa vocation de stationnement.

Il s'agit de rendre cet aménagement cyclable plus visible et accessible, ainsi que de capter le flux d'utilisateurs au bénéfice du centre-bourg et des commerces. Cela s'intègre dans un cadre plus large, propre au programme de revitalisation, de liaisons douces entre les différents points d'intérêt de la ville et de parcours urbains.

- Traiter les abords des berges de la Plaine et de la Maison de Santé de façon qualitative pour intégrer au mieux les aménagements existants et futurs dans leur environnement. Des enjeux paysagers forts sont identifiés : présence du site de « l'Eau Vive », monument historique classé qui constitue un ensemble architectural original à fort potentiel culturel et touristique ; transition entre les espaces naturels et le milieu urbain ; mise en valeur du parvis de la Maison de Santé.
- Optimiser le partage des usages : piétons et cyclistes, usagers de la Maison de Santé (équipement irriguant le bassin de vie de la commune, qui génère des flux importants). À ce titre, un espace de stationnement paysagé est prévu, en lien avec la nécessité de requalification du secteur.

Considérant qu'au vu de ce projet global, qui doit être précisé, le bâtiment du « Mille Club », situé rue Lucien Cosson, n'a plus vocation à subsister ; qu'il constitue un écran bâti qui limite les perspectives vers les berges de la Plaine et le site de l'Eau Vive ; qu'il s'intègre peu dans le cadre urbain et paysager ; qu'il constitue par ailleurs un équipement coûteux à la charge de la Commune au vu de sa faible performance énergétique ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de démolition du bâtiment dénommé « Mille Club » ;

AUTORISE le Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides de la Région Grand Est, de l'État (DETR / DSIL), du Département des Vosges et de tout autre co-financier potentiel, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,